

23 déc 2011 -10:50

Appartient à [Conseil des ministres du 23 décembre 2011](#)

Zones de secours

Modification de la délimitation territoriale de certaines zones de secours

Modification de la délimitation territoriale de certaines zones de secours

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Joëlle Milquet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) qui modifie la délimitation territoriale des zones de secours pour deux provinces.

En province d'Anvers, la commune d'Aartselaar passe de la zone de secours Rand à la zone Rivierenland.

La province de Namur est divisée en trois zones de secours :

- la zone de secours NAGE : Andenne, Assesse, Eghezée, Fernelmont, Gembloux, Gesves, La Bruyère, Namur, Ohey, Profondeville ;
- la zone de secours Sud : Anhée, Beauraing, Bièvre, Cerfontaine, Ciney, Couvin, Dinant, Doische, Florennes, Gedinne, Hamois, Hastière, Havelange, Houyet, Onhaye, Philippeville, Rochefort, Somme-Leuze, Viroinval, Vresse, Walcourt, Yvoir ;
- la zone de secours Nord-Ouest : Floreffe, Fosses-la-Ville, Jemeppe-sur-Sambre, Mettet, Sambreville, Sombreffe.

Le projet a reçu un avis favorable des comités consultatifs national et provincial.

(*) modifiant l'arrêté royal du 2 février 2009.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de
l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>